

Arrêté N° MA-ART-2024-039

OBJET : Arrêté de circulation, rue de la Faucterie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du lundi 26 février au vendredi 1 mars 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **EIFPAGE ROUTE IDFCO** pour des travaux de réfection de tranchées en enrobé sur voirie et trottoir, rue de la Faucterie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du lundi 26 février au vendredi 1 mars 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation, rue de la Faucterie est modifiée :

1.1 Route barrée

A partir du lundi 26 février jusqu'au vendredi 1 mars 2024, la route est barrée de 7h30 à 18h00 à l'exception des riverains et des véhicules de secours.(voir plan)

1.2 Stationnement interdit

A partir du lundi 26 février jusqu'au vendredi 1 mars 2024, le stationnement est interdit.

1.3 Alternat

A partir du lundi 26 février jusqu'au vendredi 1 mars 2024, mise en place d'un alternat au contournement de la rue des Marfins.



Article 2 : L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire et des points de regroupement d'ordures ménagères.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours
devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

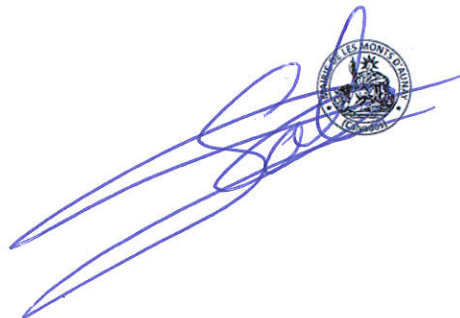
Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 20 février 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and overlaps with the official seal of the Municipality of Les Monts d'Aunay. The seal is circular and contains the text 'LES MONTS D'AUNAY' and 'COMMUNE' around a central emblem.